

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 12 DECEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 6 décembre 2023.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. OBOEUF Gérard a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : Mme WOZNY Florence

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITÉ, (Mme CROWYN Véronique (+ 1), M. RYS Didier et M. DUBUISSON Frédéric votant CONTRE) :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER les TARIFS MUNICIPAUX pour l'année 2024, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Cantines Scolaires	Au 06/11/2023	Au 01/01/2024	observations
Maternelles - Airois	3,20	3,20	
Maternelles - extérieurs	3,60	3,60	
Primaires - Airois (y compris les enfants de la classe ULIS quelle que soit l'origine géographique)	3,50	3,50	
Primaires - extérieurs	3,90	3,90	
Adultes	5,80	5,80	
Garderie périscolaire - Etudes surveillées	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Depuis le 1 ^{er} septembre 2019, plus de cartes, tarifs à l'unité			
Airois	1,10	1,10	
Extérieur	2,20	2,20	
Médiathèque Julia Kerlévéo	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Droit d'inscription annuel(*)			
Airois			
Extérieurs			
(*) Conformément à la délibération du Conseil municipal 2020-09-N° 8 du 23/09/20, l'adhésion au réseau CAPSO des bibliothèques de lecture publique implique la gratuité des adhésions.			
Pénalités de retard			
Par livre et par quinzaine de retard	5,00	5,00	
Droits de reproduction			
Photocopie A4	0,20	0,20	
Photocopie A3	0,30	0,30	
Recherches généalogiques	5,00	5,00	
Utilisation des machines Fablab	Au 01/10/2023	Au 01/01/2024	
Découpeuse laser	1,00 pour 15 minutes	1,00 pour 15 minutes	
Imprimantes 3D	0,50 pour 30 minutes	0,50 pour 30 minutes	

Thermoformeuse	1,00	1,00	
Brodeuse numérique	4,00 pour 15 minutes	4,00 pour 15 minutes	
Imprimante résine	3,00 pour 100 grammes	3,00 pour 100 grammes	
CNC (fraiseuse)	7,00 pour 1 heure	7,00 pour 1 heure	
Imprimante sublimation	1,00 pour 1 feuille A4	1,00 pour 1 feuille A4	
Surjeteuse	2,50 pour 15 minutes	2,50 pour 15 minutes	
Formations autour des machines Fablab	Au 01/10/2023	Au 01/01/2024	
Découpeuse laser	5,00 pour 1 heure	5,00 pour 1 heure	
Imprimante résine	10,00 pour 1 heure	10,00 pour 1 heure	
CNC	10,00 pour 1 heure	10,00 pour 1 heure	
Photocopies et impressions FABLAB	Au 01/10/2023	Au 01/01/2024	
Photocopie A4	0,20	0,20	
Photocopie A3	0,30	0,30	
Droits de Place	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Observations
Marché hebdomadaire (le mètre linéaire)	0,70	0,70	
Marché hebdomadaire (le mètre linéaire) passager	0,95	0,95	
Cirques et attractions foraines (le m²)	1,50	1,50	
Friterie (par trimestre)	200,00	200,00	
Camion Outillage (par jour)	150,00	150,00	
Occupation du domaine public (le mètre linéaire/jour)	0,85	0,85	
Caution pour les brocantes (*)		500 €	
(*) Conformément à la délibération du Conseil municipal 2015-12-n° 21 du 01/12/2015.			
Etalage sur trottoirs et autres (à l'année)	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
de 0 à 9 m ²	45,00	45,00	
de 10 à 19 m ²	80,00	80,00	
de 20 à 29 m ²	130,00	130,00	
30 m ² et plus	180,00	180,00	
Taxe sur la publicité (le m ² - pas d'exonération)	21,50	21,50	
Terrasse de café (forfait annuel)			
de 0 à 9 m ²	85,00	85,00	
de 10 à 19 m ²	160,00	160,00	
de 20 à 29 m ²	235,00	235,00	
30 m ² et plus	320,00	320,00	
Festival de l'andouille			
Friterie	150,00	150,00	

Confiseurs et divers	60,00	60,00	
Cafés qui bénéficient des consommations des groupes de musique	150,00	150,00	
Services payants au guichet	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Photocopie A4, Fax	0,20	0,20	
Photocopie A3	0,30	0,30	
Location de salle (par jour)	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Observations
Halle au beurre	125,00	125,00	
Petite salle (au-dessus de la Halle au Beurre) ½ journée	25,00	25,00	
Petite salle (au-dessus de la Halle au Beurre) la journée	35,00	35,00	
Salle de Réunion (au-dessus de la Halle au Beurre) ½ journée	35,00	35,00	
Salle de Réunion (au-dessus de la Halle au Beurre) la journée	55,00	55,00	
Salle de Lenglet (LCR)	65,00	65,00	
Salle de Rincq	130,00	130,00	
Salle de Saint-Quentin	130,00	130,00	
Salle du Widdebrouck	130,00	130,00	
<i>Les salles doivent être rendues débarrassées, rangées et balayées</i>			
<i>Vaisselle cassée (par article)</i>	2,00	2,00	
Chapelle Saint Jacques (chauffage)	65,00	65,00	

Cimetière Concessions (tarification forfaitaire par concession de 3m ²)	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
15 ans	100,00	100,00	
30 ans	200,00	200,00	
50 ans	300,00	300,00	
Columbarium et Caves-Urnes	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Concession à 30 ans	600,00	600,00	
Concession à 50 ans	950,00	950,00	
<i>Il est mis fin aux concessions perpétuelles</i>			
Vacations funéraires	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Vacation funéraire (unité)	20,00	20,00	
Droits d'inhumation (*)			
Droits d'exhumation	65,00	65,00	
Taxe de dépôt	22,00	22,00	
(*) Abrogation de l'article L2223-22 du CGCT par la loi n° 2020-1721 du 29/12/2020 de finances pour 2021 (article 121)			

Camping	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
<i>Camping de passage</i>	Les tarifs ont évolué en cours d'année 2019 suite à la réouverture		
Emplacement pour une personne + charges de fluides (eau + électricité) par jour	15,00	15,00	
Par personne supplémentaire par jour	3,50	3,50	
<i>Camping résidentiel</i>			
Location d'emplacement à l'année avec 4 personnes (hors électricité)	1 000,00 Fluides compris	1 000,00 Fluides compris	
Par personne supplémentaire (forfait annuel)			
Electricité (6 ampères)/l'année			
Electricité (10 ampères)/l'année			
Depuis le 01/11/2020, le camping est fermé du 01/11 au 31/03, la partie camping-cars reste ouverte toute l'année			

Stationnement réglementé	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Disque de zone bleue	0,50	0,50	
Photothèque municipale	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Tarif unitaire d'acquisition d'un cliché Tarif unitaire d'acquisition de tout document propriété de la commune	5,00 20,00	5,00 20,00	
Activité CANOË	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Airois (sur présentation d'un justificatif)	30 minutes : 5 € 1 heure : 8 € 2 heures : 15 €	30 minutes : 5 € 1 heure : 8 € 2 heures : 15 €	
Extérieur	30 minutes : 6 € 1 heure : 10 € 2 heures : 20 €	30 minutes : 6 € 1 heure : 10 € 2 heures : 20 €	
Activité STAND UP PADDLE	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Airois (sur présentation d'un justificatif)	30 minutes : 5 € 1 heure : 8 € 2 heures : 15 €	30 minutes : 5 € 1 heure : 8 € 2 heures : 15 €	
Extérieur	30 minutes : 6 € 1 heure : 10 € 2 heures : 20 €	30 minutes : 6 € 1 heure : 10 € 2 heures : 20 €	
Prêt de matériel	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Caution unique quel que soit le matériel et la quantité empruntée	100,00	100,00	
Marché de Noël	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	observations
Forfait location chalet extérieur	120,00	120,00	
Forfait location stand 2 m x 2 m Halle au Beurre	150,00	150,00	
Forfait location stand 4 m x 2 m Halle au Beurre	300,00	300,00	

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

